



## ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : DONNÉES STATISTIQUES 2023

En 2023, 12'400 enfants d'âge préscolaire<sup>1</sup> ont été accueillis dans une structure collective de la petite enfance et 660 enfants ont été pris en charge par une accueillante familiale de jour. L'offre d'accueil dans les structures de type crèche représente, à l'échelle du canton de Genève, 38 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

### I. ACCUEIL COLLECTIF

#### PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Depuis 2010, l'accueil préscolaire de jeunes enfants s'est fortement développé, en particulier dans les structures à *prestations élargies de type crèche*<sup>2</sup> (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2023, 44 nouvelles structures de ce type ont été créées dans le canton, passant de 82 à 126 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne l'ouverture de quatre nouvelles structures par an.

#### Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2023
Prestations élargies	82	95	126
Prestations restreintes	95	99	93
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>194</b>	<b>219</b>

Sources : OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2023).

Le nombre de places<sup>3</sup> offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 7'969 à la fin de l'année 2023. Cela représente 3'206 places créées en un peu plus de 10 ans (soit +67%), et depuis 2015, quelques 250 places supplémentaires en moyenne par an. En 2023, près de 300 places ont été créées.

#### Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2023
Prestations élargies	4'763	5'951	7'969
Prestations restreintes	1'938	2'076	1'963

Sources : OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 et 2023).

Cette augmentation de places s'est accompagnée d'une hausse constante du nombre d'enfants accueillis : 9'267 en 2023 contre 5'738 en 2010.

Dans les structures d'accueil à *prestations restreintes de type jardin d'enfants*, le nombre de places offertes connaît depuis 2015 une tendance à la baisse (-113 places entre 2015 et 2023). En 2023, ce type d'accueil offre ainsi 1'963 places pour 3'135 enfants accueillis.

#### Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

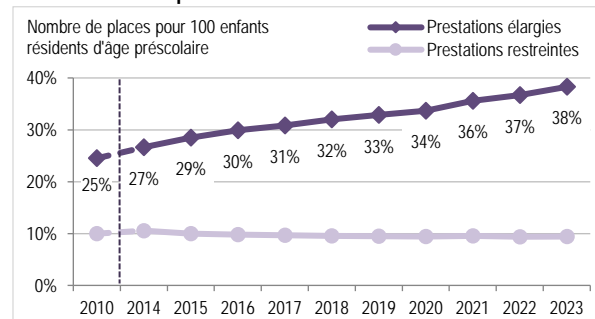
	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2023	2010	2015	2023
Prestations élargies	5'738	7'057	9'267	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'135	2.1	1.9	1.6

Sources : OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2015 à 2023).

#### TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 38,3 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010 et a gagné 1,6 point en 2023. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2023, cette dernière représente 9,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

#### Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources : OEJ (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique (2014 à 2023) ; OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (des 2016).

#### SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation des parents<sup>4</sup>, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement financées par les communes genevoises. En 2023, 88% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 6'992 places, sont subventionnées ou exploitées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (4%), soit par des entreprises (3%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (5%).

Depuis 2020, les communes genevoises bénéficient de la participation financière des employeurs et du canton, allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, pour les places financées dans les structures d'accueil à prestations élargies ou pour l'accueil familial de jour.

L'offre subventionnée ou exploitée par les communes pour ce type d'accueil représente 33,6 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2023, contre 31,9 en 2022<sup>5</sup>.

### Nombre de places et taux d'offre\* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2022		2023	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	6'679	31.9%	6'992	33.6%
Instit. de droit public**	316	1.5%	312	1.5%
Org. internationales	64	0.4%	68	0.3%
Entreprises	271	1.3%	225	1.1%
Aucune subvention	342	1.6%	372	1.8%
<b>Total***</b>	<b>7'672</b>	<b>36.8%</b>	<b>7'969</b>	<b>38.3%</b>

Prestations restreintes	2022		2023	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'588	7.6%	1'569	7.5%
Instit. de droit public**	11	0.1%	11	0.1%
Org. internationales	49	0.2%	33	0.2%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	313	1.5%	350	1.7%
<b>Total***</b>	<b>1'961</b>	<b>9.4%</b>	<b>1'963</b>	<b>9.4%</b>

\* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

\*\* Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

\*\*\* Le total des places peut légèrement différer de la somme des places, dû aux arrondis.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique ; OCSTAT.

Concernant les structures d'accueil à prestations restreintes, 80% des places sont subventionnées ou exploitées par les communes (soit 1'569 places en 2023). Pour ce type d'accueil, 18% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est quasiment stable et représente 7,5 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

## PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2023, on dénombre 3'386 professionnelles et professionnels<sup>6</sup> en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton.

### Personnel éducatif des structures d'accueil collectif

Prestations élargies	2015	2020	2022	2023
EDE	1'214	1'506	1'666	1'740
ASE	279	639	773	868
Auxiliaire	270	126	120	155
Aide	286	247	186	153
<b>Total</b>	<b>2'049</b>	<b>2'518</b>	<b>2'745</b>	<b>2'916</b>

Prestations restreintes	2015	2020	2022	2023
EDE	260	261	275	276
ASE	35	72	108	128
Auxiliaire	113	64	53	51
Aide	63	43	26	15
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>440</b>	<b>462</b>	<b>470</b>

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies de type crèche représente 86% des professionnelles et professionnels de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+867 personnes entre 2015 et 2023), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Dans ces structures, le nombre d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance a fortement progressé (+526), tout comme le nombre d'assistants et d'assistantes socio-éducatives (+586). Les auxiliaires<sup>7</sup> et les aides ont vu leurs effectifs baisser au cours de cette période.

Dans les structures à prestations restreintes de type jardin d'enfants, le personnel est, quant à lui, relativement stable. Toutefois, on relève aussi une forte augmentation des assistants et assistantas socio-éducatives au détriment des auxiliaires et des aides.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 2'317 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2023 (+103 depuis 2022 et +680 depuis 2015) et 290 postes dans les structures d'accueil à prestations restreintes (en légère baisse depuis 2015).

En termes de fonction occupée<sup>8</sup>, la part des éducatrices et éducateurs de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2023 à 60% dans les structures d'accueil à prestations élargies.

On relève par ailleurs une poursuite de la progression des titulaires d'un CFC d'ASE dans les équipes éducatives (30% en 2023 contre 28% en 2022) et une nouvelle légère baisse des aides.

### Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2015		2022		2023	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	953	58%	1'339	60%	1'380	60%
ASE	232	14%	628	28%	697	30%
Auxiliaire	437	13%	88	4%	116	5%
Aide	247	15%	159	7%	123	5%
<b>Total</b>	<b>1'637</b>	<b>100%</b>	<b>2'214</b>	<b>100%</b>	<b>2'317</b>	<b>100%</b>

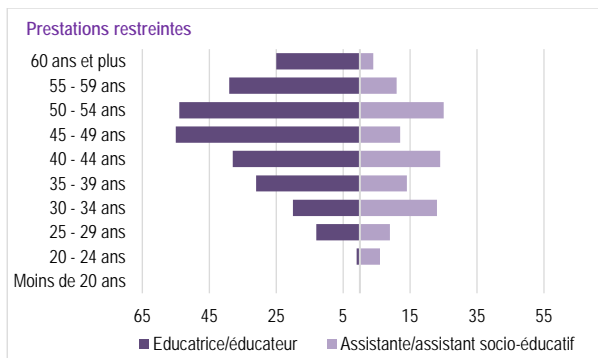
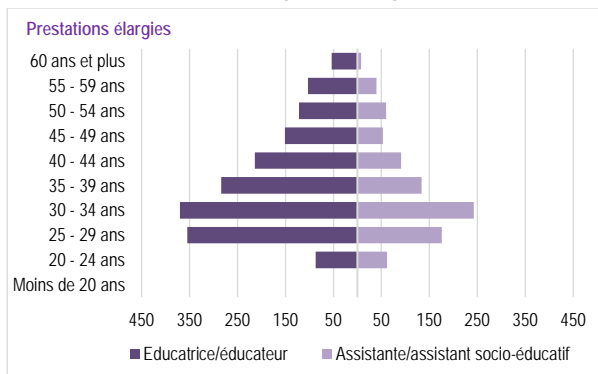
Prestations restreintes	2015		2022		2023	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
EDE	163	54%	167	59%	172	59%
ASE	25	8%	71	25%	81	28%
Auxiliaire	92	23%	30	11%	26	9%
Aide	45	15%	116	6%	11	4%
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100%</b>	<b>285</b>	<b>100%</b>	<b>290</b>	<b>100%</b>

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducatrices et d'éducateurs est stable (59%) alors que celle des ASE est en progression, passant de 25% en 2022 à 28% en 2023.

Concernant la répartition par âge du personnel éducatif dans les structures d'accueil à prestations élargies, près des deux tiers des éducatrices et éducateurs ont moins de 40 ans en 2023 ; c'est également le cas de 70% des ASE. L'âge moyen s'élève respectivement à 38,1 ans et à 36,3 ans.

## Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil collectif, selon le groupe d'âge, 2023



Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, près de 80% des éducatrices et éducateurs et près 60% des ASE ont 40 ans ou plus ; l'âge moyen est respectivement de 47,3 ans et 42,5 ans.

## II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalelement indépendantes*<sup>9</sup>).

### ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2023, on dénombre sur le canton de Genève environ 300 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 166 AFJ dites *dépendantes* sont employées par l'une des trois structures de coordination<sup>10</sup> ou l'une des deux crèches familiales<sup>11</sup> existant dans le canton.

Les AFJ dites *indépendantes*, regroupées dans l'une des trois associations<sup>12</sup>, sont au nombre de 88 en 2023. Enfin, on dénombre 53 AFJ *totalelement indépendantes*<sup>13</sup> (hors associations) exerçant dans le canton de Genève.

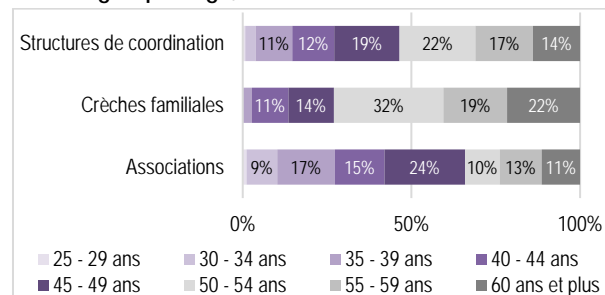
Concernant la répartition par âge des accueillantes familiales de jour, plus de 80% d'entre elles sont âgées de 40 ans et plus. Cette proportion est d'environ 85% pour les structures de coordination, de 73% pour les associations, alors qu'elle atteint 97% au sein des crèches familiales. Les accueillantes familiales de jour de plus de 60 ans représentent entre 11% et 22% des effectifs pour ces trois types d'accueil.

## Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2022	2023
<i>dépendant</i>	159	166
Structures de coordination	122	129
Crèches familiales	37	37
<i>indépendant</i>	144	141
Associations	78	88
Hors associations*	66	53

\* Données SASAJ. Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

## Répartition des accueillantes familiales de jour, selon le groupe d'âge, 2023



Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

## PLACES OFFERTES

En 2023, l'accueil familial dépendant offre 414 places<sup>14</sup> en ETP pour les enfants d'âge préscolaire, en légère augmentation par rapport à 2022. Cette offre est relativement stable depuis 2015.

Le nombre d'enfants accueillis dans les structures de coordination est stable en 2023 par rapport à 2022, alors qu'il est en légère augmentation dans les crèches familiales (+8). Ces structures accueillent respectivement 350 et 129 enfants fin 2023. À l'échelle du canton, l'accueil familial de jour dépendant représente une offre de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

## Nombre de places\* en accueil familial de jour pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

	2022		2023	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
<i>Accueil familial dépendant</i>	406	1.9%	414	2.0%
Structures de coordination	274	1.3%	285	1.4%
Crèches familiales	132	0.6%	130	0.6%
<i>indépendant</i>	123	0.6%	117	0.6%
Associations	123	0.6%	117	0.6%

\* Nombre de places en ETP, soit 45 h. par semaine.  
Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique ; OCSTAT.

## Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

	2022		2023	
	Nb. enfants	Nb. enfants / place	Nb. enfants	Nb. enfants / place
<i>Accueil familial dépendant</i>	472	1.2	479	1.2
Structures de coordination	351	1.3	350	1.2
Crèches familiales	121	0.9	129	1.0
<i>indépendant</i>	215	1.7	182	1.5
Associations	215	1.7	182	1.5

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique.

Pour l'accueil familial indépendant regroupé en association, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 117 places en 2023 (en baisse par rapport à 2022). Cette variation s'accompagne d'une diminution du nombre d'enfants accueillis (-33 par rapport à 2022), soit 182 enfants accueillis en 2023.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,6 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

## CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies de type crèche dans le canton. Cette tendance correspond en effet aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°31*). Toutefois, l'offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre, comme le montre le *Focus* sur les disparités territoriales de l'offre d'accueil préscolaire (cf. *Focus n°30*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

### Encadré : Prise en charge des enfants à domicile<sup>15</sup>

À Genève, la structure *Mary Poppins* (entreprise sociale et solidaire de la Fondation 022 Familles) propose une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles depuis 2008.

Fin 2023, on comptabilise 163 assistantes parentales, un peu plus de 80% d'entre elles étant âgées de 40 ans et plus. Ces assistantes prennent en charge 132 enfants d'âge préscolaire et 31 enfants d'âge scolaire au domicile des familles genevoises. On compte ainsi 119 familles, réparties dans près de vingt communes du canton, bénéficiant de cette offre. *Source : Mary Poppins (fin 2023)*

Les assistantes parentales doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins*. Ces emplois sont subventionnés par le département chargé de l'emploi.

### Encadré : Relevé statistique de la petite enfance dans le canton de Genève

Un relevé statistique est mené chaque année depuis 2014 auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ce relevé statistique est assuré par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr-J 6 28.01, art. 7). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures de coordination pour l'accueil familial de jour et les crèches familiales. Les associations qui regroupent des accueillantes familiales de jour et la structure *Mary Poppins* participent également à ce relevé.

## Notes

<sup>1</sup> Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

<sup>2</sup> Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies de type crèche : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes de type *Jardin d'enfants* : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

<sup>3</sup> Le nombre de places représente la capacité d'accueil d'une structure et correspond au nombre de places autorisées par le SASAJ et exploitées. Pour les structures à prestations restreintes, avant 2015, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi ; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

<sup>4</sup> Pour les structures d'accueil subventionnées ou exploitées par les communes, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).

<sup>5</sup> Pour rappel, le Conseil d'Etat a fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2029 un taux d'offre en places d'accueil de 44% à l'échelle du canton. Ce taux comprend les places financées par les communes dans les crèches et les structures pour l'accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale). En 2023, il représente 35,6%.

<sup>6</sup> Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

<sup>7</sup> À noter qu'une partie des auxiliaires se forment et obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant et d'assistante socio-éducative en réalisant une validation des acquis de l'expérience (VAE).

<sup>8</sup> Dans le canton de Genève, on distingue notamment :

(i) Éducatrices et éducateurs de l'enfance (EDE) : personnes engagées en qualité d'éducatrice et éducateur qui doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance) ;

(ii) Assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE) : personnes engagées en qualité d'ASE détenant un certificat fédéral de capacité d'ASE ou d'une formation jugée équivalente ;

(iii) Auxiliaires éducatrices/éducateurs : personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée et d'une expérience dans le domaine de la petite enfance ou du social ;

(iv) Aides : personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée en attente, généralement, d'une formation dans le domaine de la petite enfance.

<sup>9</sup> Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

<sup>10</sup> AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.

<sup>11</sup> Flottille et Pastourelle.

<sup>12</sup> Supernounou, Le Couffin et Koala.

<sup>13</sup> Source SASAJ.

<sup>14</sup> Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation délivrée par le SASAJ. Pour le relevé statistique, sont comptabilisées les places effectives en équivalent temps plein, soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

<sup>15</sup> La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants* de 1977).

## Publications de l'OCPE/SRED

Brüderlin, M., Jaunin, A. (2024). [« Enquête famille 2023 : prise en charge extra-parentale des jeunes enfants dans le canton de Genève »](#). Focus n°31, mars. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2024). [« Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2023 ? »](#). Focus n°30, mars. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2024). [« Petite enfance à Genève : données statistiques 2023 »](#). Focus n°29, mars. Genève : OCPE/SRED.

Brüderlin M., Jaunin A. (2023). [Critères d'accès et pratiques tarifaires en matière d'accueil préscolaire dans le canton de Genève](#). Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Canton de Genève - OCPE/SRED.

Jaunin, A. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants »](#). Focus n°22, décembre. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche »](#). Focus n°21, juin. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Valarino, I. (2019). [Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses](#). Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L., (2018). [« La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 »](#). Focus n°16, décembre. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). [Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire](#). Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). [« Petite enfance à Genève : dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants »](#). Focus n°11, octobre. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants »](#). Focus n°7, août. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants »](#). Focus n°6, août. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). [« Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents »](#). Focus n°3, janvier. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève »](#). Focus n°2, novembre. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises »](#). Focus n°1, octobre. Genève : OCPE/SRED.